

ANNEXES

Annexe 1 – Les 11 circonscriptions législatives

Article L. 125 Annexe tableau n° 1 ter du code électoral

CIRCONSCRIPTION	COMPOSITION
1re circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Canada : 1ère circonscription : circonscriptions consulaires d'Ottawa, Toronto, Vancouver ; - Canada : 2e circonscription : circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec ; - Etats-Unis : 1re circonscription : circonscriptions consulaires d'Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington ; - Etats-Unis : 2e circonscription : circonscription consulaire de Chicago ; - Etats-Unis : 3e circonscription : circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle-Orléans ; - Etats-Unis : 4e circonscription : circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco.
2e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador ; - Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela ; - Brésil, Guyana, Suriname ; - Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay ; - Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago.
3e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Irlande ; - Royaume-Uni ; - Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie ; - Lituanie, Norvège, Suède.
4e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Belgique ; - Pays-Bas ; - Luxembourg.
5e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Andorre ; - Espagne ; - Monaco ; - Portugal.

6e circonscription	Circonscription électorale (AFE) : Liechtenstein, Suisse.
7e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Allemagne : 1ère circonscription : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg ; - Allemagne : 2e circonscription : circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart ; - Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République tchèque, Slovaquie.
8e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège ; - Chypre, Grèce, Turquie ; - Israël.
9e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Algérie ; - Maroc ; - Libye, Tunisie ; - Burkina, Mali, Niger ; - Mauritanie ; - Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone ; - Côte d'Ivoire, Liberia.
10e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe ; - Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles ; - Egypte, Soudan ; - Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie ; - Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie ; - Bénin, Ghana, Nigéria, Togo ; - Cameroun, République centrafricaine, Tchad ; - Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe ; - Angola, Congo, République démocratique du Congo ; - Irak, Jordanie, Liban, Syrie ; - Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen.
11e circonscription	Circonscriptions électorales (AFE) : - Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine ; - Circonscription consulaire de Pondichéry ; - Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka ; - Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie ; - Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam ; - Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Annexe 2 – Calendrier des opérations électorales

Calendrier des opérations électorales – Elections législatives anticipées 2024	
Mercredi 12 juin 2024	Début de la période de dépôt des candidatures
Dimanche 16 juin 2024 (minuit)	Date limite pour que les électeurs mettent à jour leurs coordonnées (adresses courriels et numéro de téléphone) en vue du vote par internet
Dimanche 16 juin 2024	Date limite de dépôt des candidatures (18 heures, heure de Paris)
Dimanche 16 juin 2024	Date de début de la livraison du matériel électoral (bulletins, circulaires et affiches) auprès du prestataire (Koba)
	Date limite après laquelle les candidats ne pourront plus compléter ou mettre à jour leurs données personnelles de contact et étiquette politique pour le premier tour (23h59 heure de Paris)
Lundi 17 juin 2024	Date limite publication des candidatures
Mardi 18 juin (18h)	Date limite de remise à la commission de propagande du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'un exemplaire de bulletin et de circulaire pour validation avant envoi
Mardi 18 juin (18h)	Date limite de livraison du matériel électoral (bulletins, circulaires et affiches) auprès du prestataire (Koba)
Lundi 17 juin 2024	Début de la campagne électorale
	Date limite de désignation par les candidats des délégués pour le vote par internet (18 heures, heure de Paris)
Mardi 25 juin	Ouverture du portail dédié au vote par internet (12 heures, heure de Paris)
Vendredi 21 juin	Date limite de désignation par les candidats de leur représentant (18heures)
Jeudi 27 juin	Fermeture du portail dédié au vote par internet (12 heures, heure de Paris)
	Date limite de désignation par les candidats des assesseurs et des délégués (vote à l'urne), zone Amérique et Caraïbes (18 heures, heure locale)
Vendredi 28 juin 2024	Date limite de désignation par les candidats des assesseurs et des délégués (vote à l'urne), zone reste du monde (18 heures, heure locale)
Jeudi 27 juin minuit = Vendredi 28, 0h	Fin de la campagne électorale, zone Amérique et Caraïbes
Vendredi 28 juin minuit = Samedi 29, 0h	Fin de la campagne électorale, zone reste du monde
Samedi 29 juin	1^{er} tour des élections législatives (pour la zone Amérique et les Caraïbes)
Dimanche 30 juin 2024	1^{er} tour des élections législatives (pour la zone reste du monde)
Lundi 1^{er} juillet 2024 à zéro heure	Début campagne électorale (2 ^{ème} tour)
Lundi 1^{er} juillet 2024	Réunion de la commission de recensement
Mardi 2 juillet 2024	Fin dépôt des candidatures pour le second tour (18 heures)

Mardi 2 juillet 2024	Date limite de dépôt du matériel pour le second tour (18 heures)
Mercredi 3 juillet 2024	Date limite publication des candidatures (18 heures)
Mercredi 3 juillet 2024	Ouverture du portail de vote par internet pour le second tour (12h, heure de Paris)
Mercredi 3 juillet 2024	Date limite de désignation par les candidats des assesseurs et des délégués (vote à l'urne) pour le second tour, zone Amérique et Caraïbes (18 heures, heure locale)
Jeudi 4 juillet 2024	Fermeture du portail de vote par internet (18h, heure de Paris).
Jeudi 4 juillet 2024	Date limite de désignation par les candidats des assesseurs et des délégués (vote à l'urne) pour le second tour, zone reste du monde (18 heures, heure locale)
Jeudi 4 juillet minuit = Vendredi 5, 0h	Fin de la campagne électorale, zone Amérique et Caraïbes
Vendredi 5 juillet minuit = Samedi 6, 0h	Fin de la campagne électorale, zone reste du monde
Samedi 6 juillet 2024	2 ^{ème} tour des élections législatives (pour la zone Amérique et les Caraïbes)
Dimanche 7 juillet 2024	2 ^{ème} tour des élections législatives (pour la zone reste du monde)
Lundi 1^{er} juillet 2024	Réunion de la commission de recensement

Annexe 3 – Nombre d'électeurs par circonscription législative et d'emplacements pour les affiches

Département et code de la circonscription	Nombre total d'électeurs inscrits au 10 juin 2024	Circulaires (nombre d'électeurs inscrits majorés de 10%)	Bulletins de vote (double du nombre d'électeurs inscrits majorés de 10%)
Français établis hors de France (ZZ)	1 569 562	1 726 518	3 453 036
ZZ-01	265 449	291 994	583 988
ZZ-02	81 812	89 993	179 986
ZZ-03	160 353	176 388	352 777
ZZ-04	157 995	173 795	347 589
ZZ-05	115 443	126 987	253 975
ZZ-06	159 593	175 552	351 105
ZZ-07	130 752	143 827	287 654
ZZ-08	148 792	163 671	327 342
ZZ-09	128 766	141 643	283 285
ZZ-10	113 949	125 344	250 688
ZZ-11	106 658	117 324	234 648

Circonscription	Nombre d'emplacements pour les affiches (L. 330-6)
Circonscription n°1	80
Circonscription n°2	45
Circonscription n°3	50
Circonscription n°4	53
Circonscription n°5	34
Circonscription n°6	50
Circonscription n°7	60
Circonscription n°8	37
Circonscription n°9	40
Circonscription n°10	72
Circonscription n°11	79

Annexe 4 – Liste des textes applicables

[Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale](#)

[Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale](#)

[Décret n° 2024-540 du 14 juin 2024 modifiant le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale](#)

[Code électoral et notamment son Livre III](#)

[Loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 modifiée relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la république](#)

[Arrêté fixant la date limite de remise à la commission électorale et de livraison du matériel électoral](#)

Arrêté fixant la liste des bureaux de vote → A paraître prochainement

[Décret n° 2022-369 du 16 mars 2022 modifiant les dispositions du code électoral relatives au vote par correspondance électronique pour l'élection de députés par les Français établis hors de France et celles du code de la sécurité sociale relatives à l'élection des représentants des assurés et des représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger](#)

[Arrêté du 16 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral](#)

[Décret n° 2014-1479 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »](#)

Annexe 5 - Notice relative au nombre de caractères pris en compte sur le portail de vote par internet

En application de l'arrêté du 16 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral, certaines informations portées sur la déclaration de candidature seront publiées sur France Diplomatie. Elles permettront aux électeurs d'identifier puis de voter pour le candidat.

Le nombre de caractères est néanmoins limité pour des raisons techniques (clarté de l'affichage). Les candidats sont ainsi invités à en tenir compte au moment de choisir leur étiquette politique prévue par l'article R176-3 du code électoral.

Le nombre des caractères inscrits dans les différents champs de la déclaration de candidature ne doit pas excéder pas les limites suivantes (à défaut, les informations de certains champs seront tronquées) :

Le champ « nom de naissance » ou « nom sur le bulletin de vote » ne doit pas dépasser 100 caractères.

Le champ « prénom(s) de l'état civil » ou « prénom(s) sur le bulletin de vote » ne doit pas dépasser 30 caractères.

Le champ « étiquette politique » ne doit pas dépasser 150 caractères espaces compris.

Sur le site France Diplomatie, ces informations apparaitront selon la disposition suivante :
Prénom Nom, Etiquette politique (le cas échéant)

Annexe 5 bis – Attestation relative à la collecte de l'étiquette politique dans le cadre du vote par internet pour les élections législatives 2024

A signer par chaque candidat

La collecte de l'étiquette politique dans le cadre du vote par internet lors des élections législatives 2024 est juridiquement encadrée par :

- Le titre I de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « loi IL »),
- Les articles R. 176-3 et suivants du code électoral, modifiés par le décret n° 2022-369 du 16 mars 2022,
- L'arrêté du 16 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral.

Je soussigné(e) M/Mme.....déclare avoir été informé(e) que :

- Dans le cadre de l'organisation du vote par internet pour les élections législatives de 2024, chaque candidat peut indiquer son étiquette politique lors de sa déclaration de candidature. Cette mention est facultative et, pour des raisons techniques, ne peut dépasser 150 caractères espaces compris. Si le candidat choisit d'indiquer son étiquette politique, celle-ci sera publiée sur le portail de vote par internet. Si le candidat décide de n'indiquer aucune étiquette politique, seuls les noms et prénom.s du candidat seront publiés sur le site du portail de vote par internet. Si le candidat décide d'indiquer « sans étiquette », cette mention sera publiée sur le site du portail de vote par internet ;
- Le droit d'accès de chaque candidat et le cas échéant de rectification de ses données personnelles s'exerce directement par le candidat concerné en adressant un email aux destinataires dont les coordonnées respectives sont indiquées ci-dessous. Il est organisé dans les conditions définies aux articles 49 et 50 de la loi IL ainsi que de la manière suivante :
 - o Si le candidat n'a indiqué aucune étiquette politique au sein du champ « *Etiquette politique déclarée (facultatif)* » du Cerfa n° 16110*02 « *Déclaration de candidature aux élections législatives* », il peut déposer une demande de rectification en adressant un email aux destinataires dont les coordonnées respectives sont indiquées ci-dessous ;
 - o Si le candidat a rempli le champ « *Etiquette politique déclarée (facultatif)* » du Cerfa n° 16110*02 « *Déclaration de candidature aux élections législatives* » mais souhaite le modifier, il peut déposer sa demande de rectification en adressant un email aux destinataires dont les coordonnées respectives sont indiquées ci-dessous ;

Pour des raisons techniques, un délai de sept jours minimum avant l'ouverture du portail de vote par internet pour le premier tour* est nécessaire pour instruire et, le cas échéant, prendre en compte la demande d'accès ou de rectification des données personnelles. Il n'y sera donc pas fait droit pour l'affichage sur le portail de vote et la diffusion des résultats si la demande est présentée au-delà : du mardi 18 juin 2024 à 23h59 pour le premier tour ; du mardi 2 juin 2024 à 18h00 pour le second tour.

En cochant cette case, vous reconnaissez avoir été informé de la collecte et de la publication de la donnée personnelle « *étiquette politique* » dans le cadre de la mise en œuvre du vote par internet pour

les élections législatives de 2024 par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, veuillez envoyer un email simultanément aux destinataires suivants :

- le délégué à la protection des données (DPO) par email à l'adresse suivante: droits-rgpd.meae@diplomatie.gouv.fr ;
- l'équipe de l'assistance aux élections : assistanceelections.fae@diplomatie.gouv.fr ;
- l'équipe de l'assistance vote par internet : assistance-vote-internet.fae@diplomatie.gouv.fr.

Fait à, le

Signature du candidat (manuscrite et originale)

** La mise en ligne du parcours de vote aura lieu le mardi 25 mai à 9h pour le premier tour. Le portail de vote ouvrira le mardi 25 juin 2024 à 12h, heure de Paris pour le premier tour et le mercredi 3 juillet 2024 à 12h, heure de Paris pour le second tour.*

Annexe 6 – Modalités de conditionnement et de livraison du matériel électoral

Voir document publié séparément

Annexe 7 – Liste des bureaux de vote

La liste des bureaux de vote qui seront ouverts dans les 11 circonscriptions pour l'élection des députés des Français établis hors de France sera prochainement disponible.